Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale *(CLEISS)*

Au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale

Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) a été créé en 1959 pour assurer le rôle d'organisme de liaison dans la mise en œuvre des premiers règlements européens de coordination de sécurité sociale. Sa mission s'est ensuite étendue à tous les accords internationaux de sécurité sociale signés par la France.

Etablissement public national sous tutelle du ministère chargé de la sécurité sociale et du ministère du budget, il occupe une place unique dans le paysage de la sécurité sociale française, du fait de sa vocation internationale et de son champ de compétences couvrant l'ensemble des risques et des régimes.

Le Cleiss est l'organisme public français d'information sur l'ensemble de la protection sociale à l'international.

Mission d'information aux usagers

Les assurés et les employeurs trouvent auprès du Cleiss information, conseil et expertise sur tous les aspects de la protection sociale internationale.

Le site Internet du Cleiss est une source d'information de référence sur la dimension internationale de la sécurité sociale. Il propose des notes synthétiques sur les régimes sociaux dans les Etats partenaires, les taux de cotisation qui s'y appliquent, les textes consolidés des règlements européens de coordination et des conventions bilatérales ainsi que des fiches « droits et démarches » déclinées selon des situations spécifiques de mobilité.

Le Cleiss est également Point de contact national pour les soins transfrontaliers. A ce titre, il fournit aux patients qui se déplacent au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) en vue d'y recevoir des soins toute information sur leurs droits, notamment sur l'accès aux soins de santé, et leur remboursement.

Appui technique aux organismes de sécurité sociale et au ministère chargé de la sécurité sociale

Il coopère avec les organismes de sécurité sociale, français ou étrangers, pour l'instruction des dossiers des usagers. Il est amené à renseigner sur les procédures prévues par les différents accords internationaux et à communiquer des interprétations de textes ou de circulaires émanant de ses autorités de tutelle.

En tant qu'expert technique et juridique, le Cleiss appuie le ministère chargé de la sécurité sociale dans la négociation et l'application des règlements européens de coordination et des conventions bilatérales de sécurité sociale dont la France est partie.

Mission de traduction des caisses de sécurité sociale

Le Cleiss est l'organisme traducteur des organismes de protection sociale français, qui transmettent leurs demandes au moyen d'une plateforme en ligne.

Les équipes de traducteurs du Cleiss travaillent dans 12 langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe et turc). Au total, plus de 30 langues sont traitées, grâce à un large réseau de traducteurs externes.

Mission statistique

Le Cleiss collecte auprès des organismes de protection sociale français les données statistiques et financières découlant des règlements européens et accords internationaux de sécurité sociale. Les éléments portent sur les volumes et montants des prestations servies par les institutions françaises aux personnes en mobilité internationale.

Cette collecte donne lieu à la publication d'un **rapport statistique annuel**, qui retrace ainsi l'ensemble des flux financiers et humains entre la France et ses États partenaires, ainsi qu'à d'autres parutions périodiques (*Décryptage, Regard sur…).*

CLEISS

CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

CENTRE DES LIAISONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE SECURITE SOCIALE

Président :
M. Jean-Louis REY

Directrice :
Mme Armelle BEUNARDEAU

Directeur adjoint :
M. Fabrice UMARK

Tél. : +33(0)1 45 26 33 41

Adresse : 11 rue de la tour des Dames
75436 Paris cedex 09
France

Site web : www.cleiss.fr